Moncton (N.-B.)
Le 2 décembre 2024
16 h

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

PRÉSENTS

Dawn Arnold, mairesse
Marty Kingston, conseiller municipal
Monique LeBlanc, conseillère municipale
Paulette Thériault, mairesse adjointe
Shawn Crossman, conseiller municipal
Susan Edgett, conseillère municipale
Charles Léger, conseiller municipal
Daniel Bourgeois, conseiller municipal
Bryan Butler, conseiller municipal
Dave Steeves, conseiller municipal
Paul Richard, conseiller municipal

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Serge Doucet, directeur municipal
Nick Robichaud, directeur municipal adjoint et directeur général, Services juridiques et législatifs
Shelley Morton, greffière municipale et directrice, soutien législatif
Jacques Doucet, directeur général, Services des finances
Elaine Aucoin, directrice générale, Services de la croissance et du développement durables
Alexandre Binette, directeur général, Services des opérations
Jeff Preston, directeur général, Services de protection
Aloma Jardine, gestionnaire, communications stratégiques
René Lagacé, directeur, Ingénierie
Kevin Silliker, directeur général, Services organisationnels
Luc Babineau, directeur par intérim, Développement économique
Gregg Houser, contrôleur et trésorier adjoint
France Levesque-Ouellette, directrice, Affaires juridiques
Bill Budd, directeur, Urbanisme et aménagement
Josh Davies, urbaniste, Urbanisme et aménagement

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion : Que l'ordre du jour de la séance ordinaire publique du Conseil municipal en date du 2 décembre 2024 soit adopté sans modifications.

Proposée par : Paul Richard, conseiller municipal
Appuyée par : Bryan Butler, conseiller municipal

MOTION ADOPTÉE

3.
DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclaré pour cette séance.

5.
QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

6.

EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 EXPOSÉS DU PUBLIC
5 minutes

6.1.1 **Présentation** – Comité directeur des sans-abri du Grand Moncton (CDSAGM) – Andrea Anne, coordonnatrice communautaire

Andrea Anne présente brièvement les 30 organismes communautaires et organismes gouvernementaux membres du CDSGM. L'objectif de ce comité consiste à répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables dans la collectivité. Le Comité a adopté un plan stratégique de trois ans pour la défense des intérêts des personnes vulnérables, la communication et le perfectionnement du personnel. « Tout le monde compte » fait partie des outils qui permettent de comprendre la situation des sans-abri; nous avons tous la responsabilité de nous assurer que personne n'est oublié.

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, fait savoir qu'un membre du personnel de la Ville siège au Comité directeur. S'il y a quoi que ce soit que le Conseil municipal ou la Ville puisse faire, il va de soi qu'on fera suivre le message.

Susan Edgett, conseillère municipale, arrive à la séance à 16 h 16.

Pour répondre à la question de Monique LeBlanc, conseillère municipale, Andrea Anne fait savoir que le nombre de sans-abri correspond aux données du mois précédent. Le personnel travaille directement en collaboration avec le Conseil du développement humain pour calculer ce nombre. On dénombre environ 750 sans-abri dans la région de Moncton, de Fredericton et de Saint John. Le personnel travaillera d'après ce chiffre, et lorsqu'il aura terminé son analyse, nous pourrons faire la répartition des catégories.

Dave Steeves, conseiller municipal, demande à Marc Belliveau, d'Harvest House, si son organisation arrive à suivre le rythme de la demande des sans-abri cet hiver. M. Belliveau indique qu'Harvest House a commencé à offrir des lits en septembre et qu'on prend les devants, dans le cadre du programme de sensibilisation, afin de savoir qui d'autre pourrait avoir besoin d'un refuge.

6.2 EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION
15 minutes

6.2.1 Présentation du Prix de l'excellence 2024 de l'International Economic Development Council (IEDC) – Luc Babineau, directeur par intérim, Développement économique, Ville de Moncton, et Clare Barnett, représentante canadienne de l'IEDC, directrice des services de croissance, Développement économique, Ville de Toronto

Luc Babineau fait une présentation sur l'ouverture du Centre Avenir. Voici les faits saillants de sa présentation :

- Objectif de 108 millions de dollars pour la nouvelle assiette fiscale du centre-ville d'ici 2023.
- Résultat supérieur aux objectifs et apportant 192 millions de dollars de plus à l'assiette fiscale du centre-ville.
- La valeur des nouveaux permis de construction délivrés dans le centre-ville se chiffre à 333 millions de dollars.
- On a construit plus de 1 000 nouveaux logements dans le centre-ville.

Clare Barnett remet, au nom du conseil de la section canadienne de l'International Economic Developement Council (IEDC), le Prix d'excellence 2024 de l'IEDC.

L'IEDC est un organisme à but non lucratif et non partisan qui réunit des membres au service des promoteurs de l'économie. Il comprend plus de 4 500 membres et constitue l'organisme le plus important du genre. Les promoteurs de l'économie travaillent généralement pour les villes, les comtés, les états, les partenariats publics-privés et les chambres de commerce; ils font la promotion du bien-être économique et de la qualité de vie pour leurs collectivités, en créant, pérennisant et augmentant les emplois qui favorisent la croissance, rehaussent la richesse et constituent une assiette fiscale stable. Qu'ils appartiennent aux secteurs publics ou privés, qu'ils habitent dans les zones rurales ou urbaines et qu'ils exercent leurs activités à l'échelle locale ou internationale, les membres de l'IEDC participent à l'ensemble des activités de développement économique.

7.
QUESTIONS D'URBANISME

8.
EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Bryan Butler, conseiller municipal
Il fait savoir que le tournoi de curling Everest pour les personnes âgées se tient à Moncton. Chaque province a une équipe inscrite à ce tournoi, qui se déroule toute la semaine.

Il rappelle au public que le 13 décembre à 11 h, un service commémoratif se tiendra dans le parc du Mascaret pour rendre hommage à deux membres de la Force policière de Moncton tués dans l'exercice de leurs fonctions il y a 50 ans.

Daniel Bourgeois, conseiller municipal :
Dans la dernière dizaine d'années, le nombre d'immigrants a beaucoup augmenté, ce qui fait peser une pression supplémentaire sur nos réseaux de l'éducation et de la santé. Même si la Ville a financé différents programmes d'aide, il est nécessaire d'intervenir davantage. Les conseillers municipaux devraient consulter les communautés d'immigrants pour mieux connaître leurs difficultés, leur permettre de mieux s'exprimer et favoriser l'inclusivité. Il proposera de mettre sur pied un comité pour collaborer avec des collègues et mettre au point des stratégies plus efficaces afin d'assurer l'intégration des immigrants.

Charles Léger, conseiller municipal :
Il remercie le Comité et tous les bénévoles d'avoir organisé le défilé du père Noël. Le défilé statique a remporté un franc succès, puisqu'il a attiré 20 000 personnes! Ce défilé nous a vraiment imprégnés de l'esprit des Fêtes, et ce serait fantastique de reproduire la même énergie et la même coordination dans les prochains défilés.

9.
RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

9.1 **Recommandation(s)** – Comité plénier – le 25 novembre 2024

MOTION : Que le Conseil municipal de Moncton approuve les piliers du Plan stratégique, y compris la vision, la mission et les objectifs pour chacun des piliers.

Nick Robichaud met brièvement en lumière les changements apportés à l'exposé à la demande du Conseil municipal pendant la séance du Comité plénier.

Proposée par : Bryan Butler, conseiller municipal
Appuyée par : Marty Kingston, conseiller municipal

MOTION ADOPTÉE

10.
RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

10.1 Soutien supplémentaire des systèmes informatiques avec Rimini Street

MOTION : Que le Conseil municipal de Moncton autorise l'Administration à conclure, avec Rimini Street Consulting Inc., un contrat de trois ans pour la somme de 196 122,00 $, TVH de 15 % en sus, pour la fourniture des services de connexion spécialisés des courriels et de la navigation afin d'appuyer le système existant de planification des ressources de l'organisation (PRE), et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents contractuels correspondants et à y apposer le sceau de la Ville.

Proposée par : Paul Richard, conseiller municipal
Appuyée par : Marty Kingston, conseiller municipal

MOTION ADOPTÉE
Paulette Thériault, mairesse adjointe, est absente au moment du vote.

10.2 **Avis de motion –** Stationnement résidentiel

Nick Robichaud présente au Conseil municipal différentes recommandations de l'Administration.

L'Administration recommande au Conseil de lui donner pour consigne de mener une analyse et un examen complets du programme de permis de stationnement sur rue et de soumettre au Conseil, au plus tard au début de juin 2025, la version provisoire du nouveau programme de permis de stationnement sur rue dans les quartiers résidentiels, la version provisoire des

changements qu'on suggère d'apporter à l'Arrêté sur le stationnement dans les secteurs résidentiels et les recommandations sur une stratégie de mise en œuvre des modifications à apporter au Programme de permis de stationnement sur rue dans les secteurs résidentiels.

L'avis de motion original est libellé comme suit :

Attendu que la Ville de Moncton a déjà autorisé, dans le cadre de ses efforts de planification urbaine, la construction de logements qui ne prévoient pas de places de stationnement pour les résidents, notamment aux 129-131, rue Dufferin;

Attendu que certains résidents de la Ville n'ont pas accès à des places de stationnement sur le lot dont ils sont propriétaires ou locataires;

Attendu que l'Arrêté L-722 ne permet pas de délivrer des permis de stationnement sur rue aux résidents qui n'ont pas accès à des places de stationnement sur le lot dont ils sont propriétaires ou locataires;

Il est par conséquent résolu de modifier l'Arrêté L-722 afin de permettre de délivrer des permis de stationnement sur rue aux résidents qui n'ont pas accès à des places de stationnement sur le lot dont ils sont propriétaires ou locataires, sauf dans certains cas, notamment pendant les opérations de déneigement.

Proposée par : Daniel Bourgeois, conseiller municipal
Appuyée par : Paul Richard, conseiller municipal

Susan Edgett, conseillère municipale, fait savoir qu'elle voterait contre la motion présentée par Daniel Bourgeois. Elle estime que les propriétaires profiteront de la situation, surtout dans les secteurs dans lesquels il n'y a pas de places de stationnement. Elle croit qu'il existe un meilleur moyen de corriger le problème, au lieu de modifier l'arrêté municipal.

Serge Doucet, directeur municipal, fait savoir au Conseil municipal que l'Administration consultera les résidents sur cette question en particulier afin d'y apporter une solution provisoire.

Charles Léger, conseiller municipal, rappelle qu'il faut s'assurer que l'Administration et le Conseil municipal ont une idée claire du problème des permis de stationnement.

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, met en lumière les problèmes comparables auxquels la Ville est confrontée dans le secteur de l'hôpital, en faisant observer que chaque maison dans ce secteur a une entrée de cour. Il est reconnaissant de l'approche adoptée par le directeur municipal et est disposé à travailler avec l'Administration pour trouver une solution.

Il avait déjà communiqué avec l'Administration pour apporter une solution à ce problème; on lui a toutefois dit qu'on ne pouvait rien faire, ce qui l'a amené à rédiger cette résolution. Il est prêt à la retirer, mais uniquement si on peut s'entendre sur une solution viable. Il continue toutefois de s'inquiéter de la question de savoir si on peut garantir une solution.

Serge Doucet fait savoir au Conseil municipal que le personnel de la Ville tâchera d'apporter une solution ponctuelle pour cette propriété et qu'il reverra l'arrêté municipal pour y apporter les modifications voulues.

MOTION RETIRÉE

10.3 Fonds pour accélérer la construction de logements – Programme de subventions pour les projets d'aménagement à but non lucratif

Josh Davies présente la modification qu'il propose d'apporter au Programme de subventions pour les projets d'aménagement à but non lucratif. La Ville de Moncton s'est engagée à atteindre, pour accroître l'offre de logements, une cible de 2 529 logements autorisés sur la durée de trois ans du FACL.

Cet engagement global se répartit comme suit :

- 1 237 logements du chaînon manquant (deux portes – quatre étages);
- 1 072 autres logements (cinq étages et plus);
- 76 logements abordables (3 % de la cible dans la croissance de l'offre de logements).
- les habitations unifamiliales ou autres.
- L'objectif consiste à encourager la construction de 100 logements abordables.
- Le Programme de subventions est actuellement plafonné à 10 logements subventionnés ou à 200 000 $.

MOTION : Que le Conseil municipal de Moncton modifie la politique suivante, avec effet le 2 décembre 2024 :

la politique sur le Programme de subventions pour les projets d'aménagement à but non lucratif de logements abordables dans le cadre du FACL.

Que sans égard à la politique sur les subventions modifiée, le programme s'applique rétroactivement à la demande de subvention d'Habitation pour la vie Inc.

Proposée par : Charles Léger, conseiller municipal
Appuyée par : Susan Edgett, conseillère municipale

Paulette Thériault, mairesse adjointe, demande si ces chiffres tiennent compte des Initiatives Communautaires Marée Montante. Nous pourrions aussi préparer une carte des quartiers, indiquant toutes les propriétés dans chaque quartier, et la faire suivre au Conseil municipal.

MOTION ADOPTÉE

10.4 Plan de dépenses en immobilisations 2024-2028 du Fonds pour le développement des collectivités du Canada

Gregg Houser explique qu'il s'agissait, dans les années précédentes, du Fonds de la taxe sur l'essence.

MOTION : Que le Conseil municipal de Moncton adopte le Plan quinquennal de dépenses en immobilisations 2024-2028 du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC).

Proposée par : Paul Richard, conseiller municipal
Appuyée par : Daniel Bourgeois, conseiller municipal

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, demande si ce crédit budgétaire a été calculé d'après la population et si le programme est doté d'une marge de manœuvre pour le remanier en fonction des données utilisées d'après le dernier recensement. Gregg Houser le fera savoir au Conseil municipal.

MOTION ADOPTÉE

11.
LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

12.
AVIS DE MOTIONS ET RÉSOLUTIONS

12.1 Retrait de la réserve générale des infrastructures des services publics

ATTENDU QUE le paragraphe 117(7) de la *Loi sur la gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick habilite le Conseil municipal à créer le fonds de la réserve d'immobilisations des services publics;

ATTENDU QUE ladite loi oblige à autoriser par résolution les sommes à prélever dans le fonds de la réserve d'immobilisations des services publics;

ATTENDU QUE la trésorière municipale recommande de prélever, dans le fonds de la réserve d'immobilisations des services publics, une somme pour financer le Programme de remplacement des compteurs d'eau de 2024 selon les décisions adoptées par le Conseil municipal, et dont les coûts engagés depuis le début de 2024 totalisent **135 000,00 $**;

ATTENDU QUE la trésorière municipale recommande de prélever, dans le fonds de la réserve d'immobilisations des services publics, une somme pour financer les coûts des constituantes du réseau d'égout sanitaire se rapportant au projet d'infrastructures de la Reconstruction de rue nº 1 selon les décisions adoptées par le Conseil municipal, et dont les coûts engagés depuis le début de 2024 totalisent **78 824,00 $**;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU d'autoriser le prélèvement de la somme de **213 824 $** dans le fonds de la réserve d'immobilisations des services publics, selon les procédures dictées par la loi provinciale.

Proposée par : Bryan Butler, conseiller municipal
Appuyée par : Monique LeBlanc, conseillère municipale

MOTION ADOPTÉE

12.2 Retrait du fonds de la réserve générale d'immobilisations

ATTENDU QUE l'article 101 de la *Loi sur la gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick habilite le Conseil municipal à créer le fonds de la réserve générale d'immobilisations;

ATTENDU QUE ladite loi oblige à autoriser par résolution les sommes à prélever dans le fonds la réserve générale d'immobilisations;

ATTENDU QUE la trésorière municipale recommande de prélever, dans le fonds de la réserve générale d'immobilisations, une somme pour financer le paiement annuel des travaux d'entretien et de réfection du Centre Avenir conformément à l'accord d'exploitation et d'entretien, selon les décisions adoptées par le Conseil, soit la somme de **454 401,11 $**;

ATTENDU QUE la trésorière municipale recommande de prélever, dans le fonds de la réserve générale d'immobilisations, une somme pour financer les achats de véhicules de la flotte de la Ville selon les décisions adoptées par le Conseil, et dont les coûts engagés depuis le début de l'année totalisent **2 630 378,00 $**;

ATTENDU QUE la trésorière municipale recommande de prélever, dans le fonds de la réserve générale d'immobilisations, une somme pour financer les achats de biens d'équipement de Codiac Transpo selon les décisions adoptées par le Conseil municipal, et dont les coûts engagés depuis le début de l'année totalisent **907 438,00 $**;

ATTENDU QUE la trésorière municipale recommande de prélever, dans le fonds de la réserve générale d'immobilisations, une somme pour réduire la charge des intérêts et de faire appel aux réserves comme mécanisme de financement pour les achats de biens d'équipement selon les décisions adoptées par le Conseil municipal, et dont les coûts engagés depuis le début de l'année totalisent **3 413 700,00 $**;

ATTENDU QUE la trésorière municipale recommande de prélever, dans le fonds de la réserve générale d'immobilisations, une somme pour financer les achats du cycle de la durée utile 2024 de la Ville selon les décisions adoptées par le Conseil municipal, et dont les coûts engagés depuis le début de l'année totalisent **1 784 499,00 $**;

ATTENDU QUE la trésorière municipale recommande de prélever, dans le fonds de la réserve générale d'immobilisations, une somme pour financer les achats de biens d'équipement de la Ville en 2024 selon les décisions adoptées par le Conseil municipal, et dont les coûts engagés depuis le début de l'année totalisent **773 326,00 $**;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU d'autoriser le prélèvement de la somme de **9 963 742,11 $** dans le fonds de la réserve générale d'immobilisations, selon les procédures dictées par la loi provinciale.

Proposée par : Charles Léger, conseiller municipal
Appuyée par : Susan Edgett, conseillère municipale

MOTION ADOPTÉE

12.3 Dépôt dans la réserve générale d'immobilisations

ATTENDU QUE l'article 101 de la *Loi sur la gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick habilite le Conseil municipal à créer le fonds de la réserve générale d'immobilisations;

ATTENDU QUE ladite loi oblige à autoriser par résolution les dépôts à effectuer dans le fonds de la réserve générale d'immobilisations;

ATTENDU QUE la trésorière municipale recommande de déposer, dans le fonds de la réserve générale d'immobilisations, la somme de **119 026,22 $** constituée du produit net de la vente de biens d'équipement de la flotte automobile;

ATTENDU QUE la trésorière municipale recommande de déposer, dans le fonds de la réserve générale d'immobilisations, la somme de **2 371 035,00 $** constituée des redevances annuelles d'aménagement pour 2024;

ATTENDU QUE la trésorière municipale recommande de déposer, dans le fonds de la réserve générale d'immobilisations, la somme de **300 000,00 $** représentant le financement des camions de déneigement et d'épandage des sels de voirie;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU d'autoriser le dépôt de la somme de **2 790 061,22 $** dans le fonds de la réserve générale d'immobilisations.

Proposée par : Paulette Thériault, mairesse adjointe
Appuyée par : Monique LeBlanc, conseillère municipale

MOTION ADOPTÉE

12.4 Retrait du fonds de la réserve générale d'exploitation

ATTENDU QUE l'article 101 de la *Loi sur la gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick habilite le Conseil municipal à créer le fonds de la réserve générale d'exploitation;

ATTENDU QUE ladite loi oblige à autoriser par résolution les sommes à prélever dans le fonds la réserve générale d'exploitation;

ATTENDU QUE la trésorière municipale recommande de prélever, dans le fonds de la réserve générale d'exploitation, selon les décisions adoptées par le Conseil municipal, une somme pour financer les coûts engagés depuis le début de l'année et totalisant **192 231,00 $** pour différentes initiatives budgétées de la Ville;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU d'autoriser le prélèvement de la somme de **192 231,00 $** dans le fonds de la réserve générale d'exploitation, selon les procédures dictées par la loi provinciale.

Proposée par : Paul Richard, conseiller municipal
Appuyée par : Bryan Butler, conseiller municipal

MOTION ADOPTÉE

13.
NOMINATIONS À DES COMITÉS

Comité consultatif Événements Moncton
- Larry Nelson
- Bill Whalen
- Ray Roberge

Conseil d'administration de Marée montante
- Isabelle LeBlanc (qui vient remplacer Jocelyn Cohoon)

Conseil d'administration de Destination Moncton-Dieppe
- Isabelle LeBlanc (qui vient remplacer Jocelyn Cohoon)

Proposée par : Marty Kingston, conseiller municipal
Appuyée par : Monique LeBlanc, conseillère municipale

MOTION ADOPTÉE

14.
CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion : Que la séance soit **levée.**

Proposée par : Paul Richard, conseiller municipal

MOTION ADOPTÉE

.....	……
Dawn Arnold	Shelley M. Morton
MAIRESSE	GREFFIÈRE MUNICIPALE ET DIRECTRICE DU SOUTIEN LÉGISLATIF

18 h 14

/dh